

TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE T M C I

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 1 280 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL : Km 4, Boulevard de Marseille, Zone 3
01 B. P. 1272 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE
RCCM : CI-ABJ-1963-B-782
CC n° 0100474 J**

EXERCICE 2018

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2019

SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration.....	3
Les Commissaires aux Comptes.....	3
L'équipe d'encadrement.....	4
Les activités de la société.....	5
Ordre du jour.....	7
Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	9
Rapport prévu à l'article 831.2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.....	14
Les comptes de l'exercice 2018.....	19
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	25
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	34
Résolutions.....	41

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

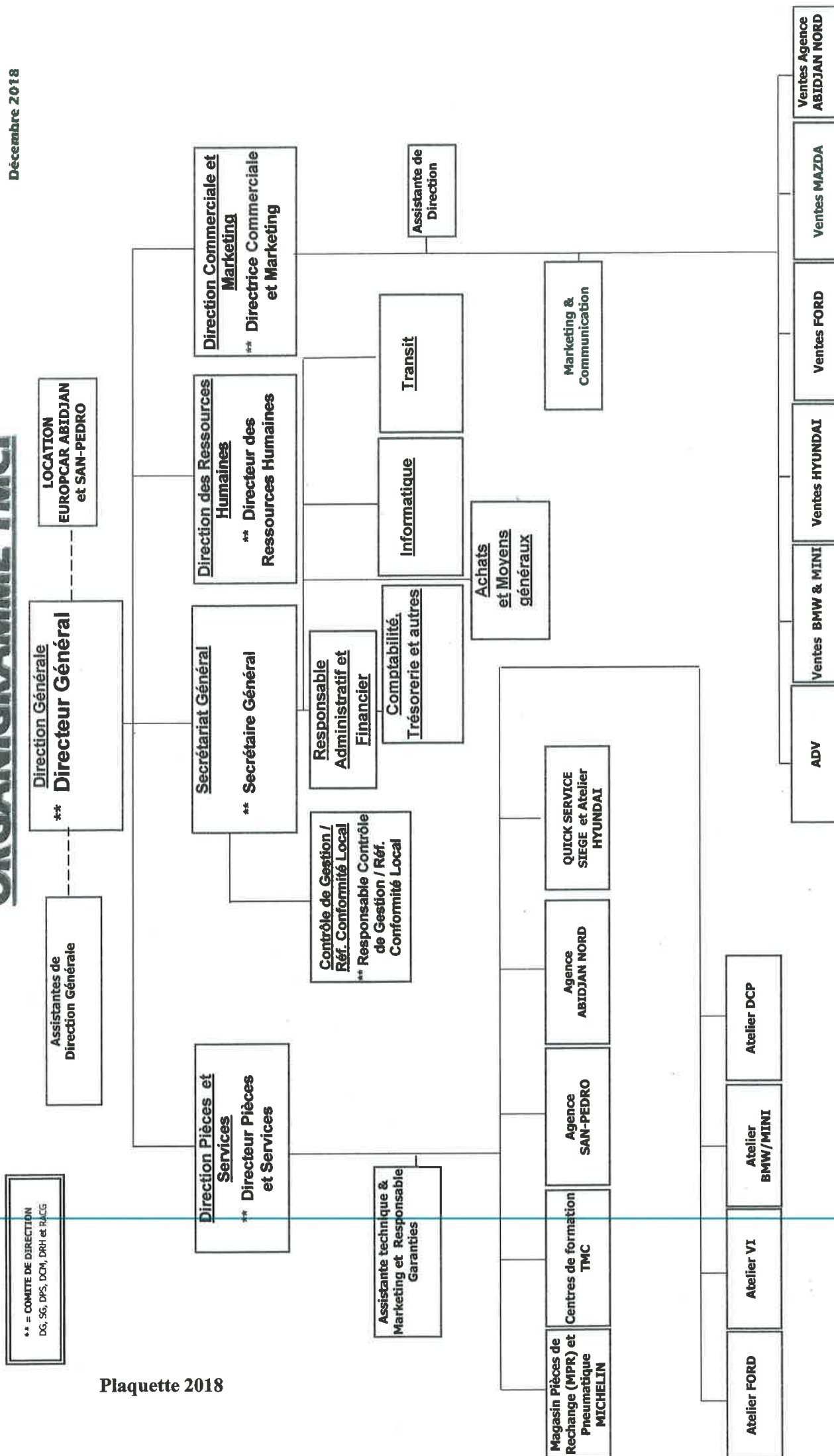
☯	Monsieur Dominique HANOTAUX	Président du Conseil d'administration Administrateur
☯	TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION Représentant Permanent : Monsieur Dominique HANOTAUX	Administrateur
☯	Mademoiselle Laila AIT EL MKADEM	Administrateur
☯	Monsieur François PIRAUX	Administrateur

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

☯	PRICEWATERHOUSECOOPERS	Commissaire aux Comptes	Titulaire
☯	KPMG	Commissaire aux Comptes	Titulaire
☯	ERNST & YOUNG CI	Commissaire aux Comptes	Suppléant
☯	CABINET MOIHE AUDIT ET CONSEIL	Commissaire aux Comptes	Suppléant

ORGANIGRAMME TMC

Décembre 2018



LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Les activités de Tractafric Motors Côte d'Ivoire, professionnel de l'automobile, s'articulent autour de la vente de véhicules neufs à travers ses deux départements automobiles, **AFRICAUTO** et **ALLIANCE AUTOMOBILES**, son service de location de véhicules **EUROPCAR** et son service pneumatique **MICHELIN**. Son magasin de pièces de rechange commercialise des pièces d'origine constructeurs et des batteries allemandes DETA.

Ses deux départements automobiles se présentent comme suit :

AFRICAUTO

La plus ancienne de toutes les enseignes de TMCI, existe depuis 1960. Plusieurs marques sont commercialisées sous cette enseigne : HYUNDAI, MAZDA, FORD, EUROPCAR et MICHELIN.

HYUNDAI

Marque d'origine coréenne. Elle a amélioré au fil des années la performance de ses véhicules pour se positionner aujourd'hui comme une marque premium moderne. Sa gamme complète va des berlines, SUV, 4x4, utilitaires légers jusqu'aux poids lourds. Elle répond aussi aux besoins des clients, à titre familial comme professionnel.

En 2017, TMCI a démarré la commercialisation de la nouvelle SONATA. Au dernier trimestre 2018, TMCI a enregistré, dans son stock, l'arrivée du facelift TUCSON et du nouveau SANTA FE.

MAZDA

Marque d'origine japonaise. AFRICAUTO durant plusieurs années a distribué sur le marché ivoirien les modèles pick-up et 4x4, et a introduit progressivement les berlines MAZDA 3 et MAZDA 6, notamment le facelift courant 2017. Au dernier trimestre 2017, TMCI a également démarré la commercialisation des nouvelles Mazda CX-9, CX-5 et CX-3.

FORD

Marque d'origine américaine. AFRICAUTO a connu une réelle progression de ses ventes depuis 2010 grâce à la commercialisation de la quasi-totalité des produits Ford à ce jour.

Au 3^{ème} trimestre 2017, TMCI a démarré la commercialisation du nouveau Ford ESCAPE et a introduit la FORD EDGE sur son marché.

EUROPCAR

Carte de location mondialement connue, l'activité connaît un ralentissement dû à la concurrence de plus en plus vive entre les acteurs du secteur, le secteur informel et les changements d'habitude de location des clients grosse flotte.

MICHELIN

Marque d'origine française commercialisée par AFRICAUTO depuis 2005.

ALLIANCE AUTOMOBILES

BMW est une marque premium allemande. Sur le marché ivoirien, l'essentiel des ventes d'Alliance Automobiles est réalisé par la gamme X à savoir X1, X3, X4, X5 et X6.

En Septembre 2017, la nouvelle BMW Série 5 a été présentée au public, à l'occasion d'une soirée de lancement dans le showroom BMW.

Un nouveau modèle de la gamme X de BMW a fait son entrée : la nouvelle BMW X2 en 2018.

Au dernier trimestre 2018, également l'arrivée des modèles BMW « Editions Spéciales », à savoir BMW X1, BMW X2 et BMW X3, qui ont connu un franc succès.

La particularité de ces modèles est due au package comprenant un prix attractif, une garantie constructeur de 4 ans/200 000 km et un contrat d'entretien inclus de 3 ans/40 000 km.

Lancée en 2013, la carte MINI COOPER a vu ses ventes fortement se dégrader depuis 2015. Malgré l'introduction de la nouvelle MINI Countryman au 2^{ème} trimestre 2017, les ventes ne sont pas en amélioration car le véhicule n'a enregistré que 4 ventes tout au long de l'année. Pour l'année 2018, MINI a pu vendre 6 véhicules.

TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE

T M C I

S.A. à conseil d'administration
au capital de 1.280.000.000 F CFA
Siège social : Km 4, boulevard de Marseille, Zone 3
01 B. P. 1 272 - ABIDJAN 01
RCCM CI-ABJ-1963-B-782

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018
2. présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique
3. quitus aux Administrateurs
4. affectation du résultat et mise en paiement des dividendes
5. ratification de la désignation de M. Dominique HANOTAUX en qualité d'Administrateur
6. démission de M. Othman DOUIRI
7. pouvoirs en vue des formalités

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. présentation du rapport du Conseil d'administration
 2. conversion des actions nominatives en actions au porteur
 3. conversion des 160.000 anciennes actions en 10.240.000 actions nouvelles
 4. modifications corrélatives des statuts
 5. délégation de pouvoirs pour la signature des statuts et l'acte de dépôt notarié
 6. pouvoirs pour les formalités.
-

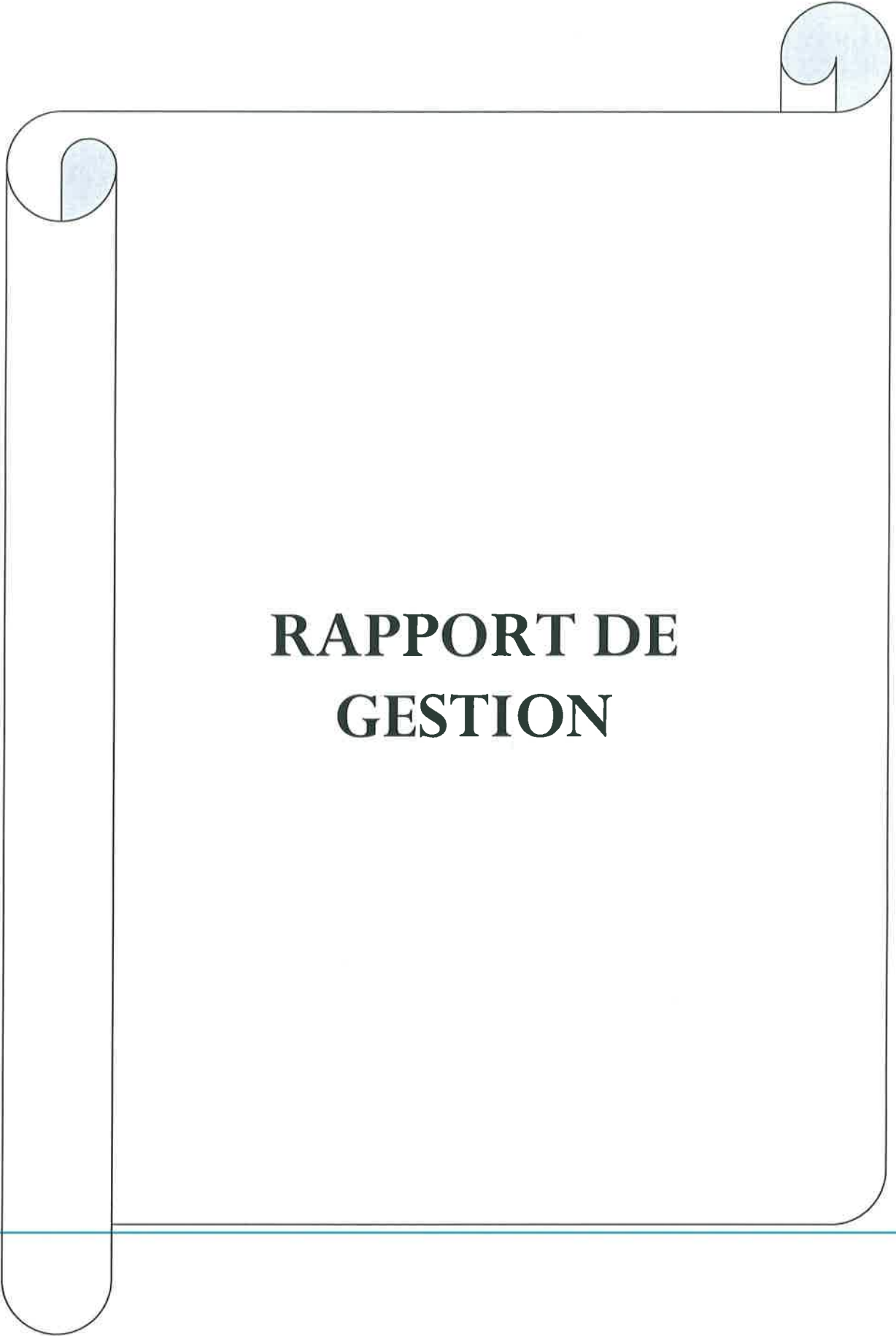
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la loi, pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont joints au présent rapport.

Vous aurez à vous prononcer notamment sur les états financiers annuels de synthèse après avoir pris connaissance du présent rapport ainsi que sur ceux des Commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat de l'exercice 2018.

Dans le cas où vous approuveriez cet ordre du jour, la réunion d'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TRACTAFRIC MOTORS Côte d'Ivoire est déclarée ouverte.

A decorative border resembling a scroll or ribbon, with light blue shaded circular ends at the top-left, top-right, and bottom-left corners. The border is composed of thin black lines.

RAPPORT DE GESTION

Tractafric Motors Côte d'Ivoire

EXERCICE 2018

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2018

- L'activité économique de la Côte d'Ivoire en 2018 a été essentiellement portée par d'importants projets d'investissements (infrastructures, énergie, transports, etc.) et le dynamisme du secteur privé avec la croissance du PIB Réel toujours estimée à 8 % bien supérieure à la moyenne de l'Afrique (2,4 %), ce qui a permis de maintenir le niveau de confiance que lui accorde les investisseurs et bailleurs de fond internationaux.
- La Côte d'Ivoire poursuit son programme « Doing Business » d'amélioration de l'environnement des affaires qui a accru la numérisation et simplifié certaines procédures. Les perspectives, à moyen terme, restent positives malgré de nombreux défis à relever notamment en matière de stabilité politique, ou d'infrastructures de base.
- L'économie ivoirienne reste vulnérable au choc macroéconomique négatif lié, en particulier, aux exportations (diminution des prix des matières premières). La baisse continue du prix du cacao pourrait entraîner des tensions sociales semblables à celles de 2018.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

2.1 - Information relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel comptable

Depuis le 1er janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire. La mise en application de ce nouveau référentiel a nécessité une conversion de l'ancien système comptable, ainsi que la préparation des comptes comparatifs 2017 (comptes pro-forma), selon les dispositions du nouveau référentiel SYSCOHADA révisé, pour le bilan d'ouverture des états financiers annuels de l'exercice 2018.

La transition au nouveau référentiel n'a pas généré d'incidences significatives sur les comptes d'ouverture de l'entité.

2.2 - Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Le chiffre d'affaires

TMCI a réalisé au cours de l'année 2018, un **Chiffre d'Affaires** global (HT) de **51,56 Milliards** de F CFA, contre **51,19 Milliards** de F CFA en 2017, soit une hausse de **0,72 Milliards** de F CFA.

- **Les investissements**
Les investissements de l'exercice 2018, se sont élevés **911,78** M F CFA, contre **931,10** Millions F CFA en 2017. A signaler **681,99** Millions F CFA d'investissements concernant l'augmentation et le renouvellement de la flotte de location EUROPCAR (crédit-bail SIB) contre **567,57** Millions F CFA en 2017.
- **Les effectifs**
Les effectifs sont passés de 237 au 31 décembre 2017 à **238** personnes au 31 décembre 2018 (218 CDI et 20 CDD).
- **Le résultat net**
Le résultat net de l'entreprise est de **+2.012,75** Millions de F CFA, contre + **682,66** Millions de F CFA en 2017, une hausse due à la maîtrise des charges et à la stabilité du chiffre d'affaires.

2.3 - Information relative à l'entrée en vigueur des normes IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2019

Nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne.

Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS.

L'ACTIVITÉ AUTOMOBILE EN DÉTAIL

Au cours de l'année 2018, les départements automobiles de TMCI (**AFRICAUTO/ALLIANCE AUTOMOBILES**) ont vendu au total **2.034 véhicules neufs** contre **1.904 véhicules neufs** en 2017 (soit une hausse de + 7 %).

Dans un marché lui-même en hausse (+14 %), la part de marché de TMCI est passée de 19,1 % en 2017 à **17.9 % en 2018**, soit une perte de 1.5 points de sa part de marché.

Années	Marché ivoirien	TMCI	%
2018	11.369	2.034	17,90%
2017	9.973	1.904	19,10%
2016	8.961	2.303	25,70%
2015	10.014	2.641	26,40%
2014	8.937	2.429	27,20%
2013	8.157	2.129	26,10%
2012	8.548	2.271	26,60%

Par ailleurs, l'importation en Côte d'Ivoire de véhicules neufs, vendus dans des « boutiques à ciel ouvert », c'est-à-dire sur le trottoir, sans aucune garantie pour les consommateurs, continue d'avoir un impact négatif sur le niveau de l'activité automobile du secteur formel.

A - AFRICAUTO

AFRICAUTO a vendu au total **1.877 véhicules neufs en 2018** contre 1.766 ventes en 2017, soit une hausse de + 111 véhicules, due à la performance des véhicules de marque MAZDA et à un contrat pour la marque FORD (Ranger essence).

B - ALLIANCE AUTOMOBILES

Les ventes BMW, au titre de l'année 2018, se sont élevées à 115 contre 131 en 2017, soit une baisse de -16 unités due à la relance de l'activité Mercedes. La marque MINI a, quant à elle, enregistré 6 ventes en 2018 contre 4 ventes en 2017, soit une hausse de 2 unités.

C - LES SERVICES APRES-VENTE (magasins et ateliers)

Ils ont réalisé, au terme de l'année 2018, un chiffre d'affaires de **5.946,3** Milliards F CFA contre **5.881** Milliards F CFA en 2017, soit une légère hausse de + 1,1 % en ligne avec le parc roulant.

A noter aussi l'arrêt de la marque des batteries BERGA et son remplacement par la marque DETA. L'impact de cet arrêt, sur le chiffre d'affaires de l'activité, est estimé à – 60 Millions de F CFA vs 2017.

D - PNEUMATIQUES MICHELIN

L'activité de distribution des pneumatiques MICHELIN en Côte d'Ivoire, a réalisé en 2018 un **CA de 3.803,78 MF CFA**, contre un CA de 3.953 MF CFA en 2017, soit une baisse de -3,77%, à cause notamment de la concurrence asiatique accrue.

E - LOCATION EUROPCAR

La location EUROPCAR réalise un chiffre d'affaires de **1.469 MF CFA** avec un parc moyen de **183 véhicules** en 2018 (contre **1.923 MF CFA** en 2017 avec **188 véhicules**). Le taux d'utilisation moyen de la flotte reste de **56 %** en 2018, notamment en raison d'un problème de positionnement de prix sur la location courte durée.

F - PERSPECTIVES 2019

Le volume du marché automobile attendu pour 2019 devrait se situer aux alentours de 12.800 voitures en hausse de 12 %, TMCI prévoit de réaliser 2.340 véhicules, soit 18,3 % de part de marché.

De plus, TMCI prévoit de faire une remise aux normes constructeurs des showroom BMW et Hyundai fin 2019, ainsi que le développement de trois Agents privés à l'intérieur du pays : Bouaké, Daloa et Korhogo (Service, pièces et pneus). Par ailleurs, le lancement du Quick Lane (Quick Service multimarques) devrait intervenir au deuxième semestre 2019.

- Evolution de la trésorerie

La trésorerie nette, au 31 décembre 2018, s'élevait à 1.790 Millions de F CFA.

Pour financer ses besoins en fonds de roulement, TMCI aura recours à un crédit spot, d'un montant total de 6 Milliards, renouvelable par tacite reconduction, chaque trimestre.

En 2019, TMCI ne prévoit pas de recourir à un autre crédit bancaire, sauf situation exceptionnelle.

RAPPORT PREVU
A L'ARTICLE 831.2
DE L'ACTE
UNIFORME REVISE
RELATIF AU DROIT
DES SOCIETES
COMMERCIALES
ET DU GIE

Mesdames, Messieurs,

L'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique pose l'obligation au titre de son article 831-2, au titre duquel le Président du Conseil d'administration doit établir annuellement un rapport contenant les informations suivantes :

1. la composition du Conseil d'administration et la rémunération des mandataires ;
2. les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
3. les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (dont les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux) ;
4. les éventuelles limitations de pouvoir du Directeur général ;
5. les dispositions du code de gouvernance écartées par la Société, au cours de l'exercice et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, en précisant le lieu où ce code est mis à disposition ;
6. les modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les clauses statutaires sur la question ;
7. la liste des mandats sociaux des différents Administrateurs.

Comptes 2018 Rapport relatif à l'article 831-2 de l'Acte uniforme révisé		
1	Composition du CA à l'issue <u>du CA du 9 mai 2019</u> Rémunération des mandataires sociaux	- M. Dominique HANOTAUX Président du Conseil d'administration - Tractafic Motors Corporation représentée par M. Dominique HANOTAUX Administrateur - M. François PIRAUX Administrateur - M ^{elle} Laila AIT EL MKADEM Administrateur Aucune rémunération n'est accordée aux Administrateurs Une rémunération est accordée au Directeur général dans le cadre de son contrat de travail.
3	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du CA	1. le Président du CA établit le projet d'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des autres Administrateurs, qui peuvent également ajouter d'autres points à l'ordre du jour ; 2. le Président adresse les lettres de convocation aux Administrateurs ; 3. il fait établir les éventuels projets de rapports relatifs aux points mis à l'ordre du jour ; 4. le conseil se tient sous la présidence du Président et avec l'assistance d'un secrétaire ; 5. le secrétaire de séance prépare le projet de procès-verbal en collaboration avec la juriste Droit des sociétés ; 6. le PV du CA est signé par le Président du CA et un Administrateur après avoir été validé par le CA qui suivra.
4	Procédure de contrôle interne	Organisation du contrôle interne et modes opératoires 1. Diffusion des informations en interne 2. Recensement et la gestion des risques 3. Activités de contrôle 4. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable 5. Organisation des systèmes d'information 6. Procédure de validation de l'information comptable et financière 7. Processus de gestion de l'information financière externe 8. Réunion d'un comité d'audit au moins une fois par an avant le Conseil d'administration arrêtant les comptes sociaux.
5	Limites spécifiques des pouvoirs du DG	M. Philippe RAYNAL en qualité de DG n'est soumis à aucune limitation spécifique de ses pouvoirs. Conformément à la loi, il est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'agir au nom et pour le compte de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués au Conseil d'administration et aux actionnaires.
6	Dispositions du code de gouvernance écartées et les raisons de cet écart	N/A
7	Modalités de participation aux AG	Les conditions de participation aux Assemblées générales sont fixées aux articles 28 à 34 des statuts.

LISTE DES MANDATS

M. Dominique HANOTAUX (Président du conseil d'administration et Administrateur)

TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION	Directeur général délégué et Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CAMEROUN	Président directeur général
TRACTAFRIC MOTORS CONGO	Président directeur général
TRACTAFRIC MOTORS GABON	Président directeur général
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	Président du Conseil d'administration
ATC COMAFRIQUE	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS AFRIQUE DE L'OUEST	Gérant
SOCIETE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE IVOIRIENNE	Administrateur général
TRACTAFRIC MOTORS MAROC	Gérant
SOCIETE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE MAROCAINE	Président directeur général
KATANGA MOTORS	Administrateur général
SOCIETE DE DISTRIBUTION INTERNATIONAL AUTOMOBILE	Administrateur
AUTOREDO SA	Administrateur délégué
TRACTAFRIC MOTORS GHANA	Administrateur
LA TOURNEMIRE ET CIE	Président

M. François PIRAUX (Administrateur)

AL MADA	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CAMEROUN	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CONGO	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS GABON	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS GHANA	Administrateur
TRACTAFRIC EQUIPMENT TCHAD	Représentant permanent de Tractafric Equipment France
AUTOREDO SA	Administrateur

M^{elle} Laila AIT EL MKADEM (Administrateur)

ATC COMAFRIQUE	Administrateur
AUTOREDO FZE	Administrateur
AUTOREDO SA	Administrateur
SDIA	Administrateur
SOCIETE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE MAROCAINE	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS GHANA	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CAMEROUN	Représentant permanent de TMC, Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CONGO	Représentant permanent de TMC, Administrateur

TRACTAFRIC MOTORS GABON	Représentant permanant de TMC, Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	Administrateur
BARTRAC EQUIPMENT	Administrateur
TRACTAFRIC EQUIPMENT GABON	Représentant permanent de Tractafric Equipment Corporation
TRACTAFRIC EQUIPMENT RWANDA	Administrateur
TRACTAFRIC EQUIPMENT MAROC	Représentant permanent de Tractafric Equipment France
TRACTAFRIC EQUIPMENT TCHAD	Représentant permanent de Tractafric Equipment Corporation
TRACTAFRIC EQUIPMENT GUINEE EQUATORIALE	Représentant de Tractafric Equipment Corporation, Administrateur

TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION (Administrateur)

TRACTAFRIC MOTORS CAMEROUN	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS CONGO	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS GABON	Administrateur
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	Administrateur
ATC COMAFRIQUE	Administrateur

Ce rapport sera par ailleurs rendu public.

Le Président du Conseil d'administration

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and a horizontal strip at the top, both featuring rounded ends and a small circular detail at the top left and top right respectively.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

BILAN 31.12.218

- 8 -

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : **TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE**

Adresse :

N° de compte contribuable (NCC) : **0100474J**

Exercice clos le : **31/12/2018**

Sigle usuel : **TMC**

Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD):

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	321 193 691	319 804 246	1 389 445	4 864 084
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		321 193 691	319 804 246	1 389 445	4 864 084
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	12 984 848 575	7 983 165 760	5 001 682 815	5 715 012 361
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		108 000 000		108 000 000	108 000 000
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net:		4 828 601 575	2 010 846 154	2 817 755 421	3 043 292 794
AL	Aménagements, agencements et installations		3 299 729 695	2 806 659 489	493 070 206	686 462 039
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		2 411 295 089	1 958 939 127	452 355 962	626 223 279
AN	Matériel de transport		2 337 222 216	1 206 720 990	1 130 501 226	1 251 034 249
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	54 089 878		54 089 878	54 353 892
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières		54 089 878		54 089 878	54 353 892
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		13 360 132 144	8 302 970 006	5 057 162 138	5 774 230 337
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	16 465 317 971	725 587 582	14 739 730 389	18 758 696 995
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		11 637 061 325	661 547 200	10 975 514 125	7 120 399 623
BH	Fournisseurs avances versées	17	74 388 066		74 388 066	23 035 960
BI	Clients	7	9 332 779 755	637 640 613	8 695 139 142	6 131 664 902
BJ	Autres créances	8	2 229 893 504	23 906 587	2 205 986 917	965 698 761
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		27 102 379 296	1 387 134 782	25 715 244 514	25 879 096 618
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	2 151 002 634		2 151 002 634	-296 985 487
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	3 843 182 658		3 843 182 658	4 361 227 914
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		5 994 185 292		5 994 185 292	4 064 242 427
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		46 456 696 732	9 690 104 788	36 766 591 944	35 717 569 382

Dénomination sociale de l'entité : **TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE**Adresse : **01 BP 1272 ABIDJAN 01**Sigle usuel : **TMC**N° de compte contribuable (NCC) : **0100474J** Exercice clos le : **31/12/2018**Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD):

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	1 280 000 000	1 280 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	256 000 000	256 000 000
CG	Réserves libres	14	4 189 265 023	4 189 265 023
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	737 902 905	737 801 421
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		2 012 751 110	682 661 484
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		8 475 919 038	7 145 727 928
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	8 000 000	175 951 211
DB	Dettes de location acquisition	16	304 150 425	
DC	Provisions pour risques et charges	16	897 749 993	763 611 747
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 209 900 418	939 562 958
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		9 685 819 456	8 085 290 886
DH	Dettes circulantes HAO	5	12 486 359	14 240 645
DI	Clients, avances reçues	7	858 805 854	1 756 458 641
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	19 195 586 735	15 711 780 495
DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 419 289 949	881 177 933
DM	Autres dettes	19	1 390 173 769	2 361 874 364
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		22 876 342 666	20 725 532 078
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	4 204 429 822	6 906 746 418
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		4 204 429 822	6 906 746 418
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		36 766 591 944	35 717 569 382

Dénomination sociale de l'entité : **TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE**Adresse : **01 BP 1272 ABIDJAN 01**Sigle usuel : **TMCI**N° de compte contribuable (NCC) : **0100474J**Exercice clos le : **31/12/2018**Durée (en mois) : **12**

N° de télédéclarant (NTD):

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(1)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU	
				31/12/N	31/12/N-1	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	47 723 704 940	46 972 530 247
RA	Achats de marchandises		-	22	-36 281 092 896	-39 936 511 118
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-3 885 676 833	1 257 622 359
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				7 556 935 211	8 293 641 488
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21		
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	3 253 774 103	3 685 940 841
TD	Produits accessoires	D	+	21	578 797 162	528 157 397
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				51 556 276 205	51 186 628 485
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-1 187 772	7 646 842
TF	Production immobilisée			21		
TG	Subventions d'exploitation			21		
TH	Autres produits		+	21	1 117 281 265	522 808 538
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	1 197 859 046	698 092 765
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6		
RE	Autres achats		-	22	-1 193 055 990	-1 147 236 496
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6		
RG	Transports		-	23	-36 595 420	-91 578 964
RH	Services extérieurs		-	24	-3 872 984 150	-4 419 841 977
RI	Impôts et taxes		-	25	-500 885 520	-842 239 904
RJ	Autres charges		-	26	-761 774 482	-868 644 085
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + ∑ TE à RJ				7 338 163 453	6 366 746 445
RK	Charges de personnel		-	27	-2 709 930 590	-2 742 507 246
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				4 628 232 863	3 624 239 199
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	19 484 677	35 356 931
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-1 609 821 953	-1 976 418 108
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				3 037 895 587	1 683 178 022
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	7 188 158	3 619 646
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-349 856 979	-496 086 762
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER ∑ TK à RN				-342 668 821	-492 467 116
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				2 695 226 766	1 190 710 906
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	94 533 595	30 140 925
TO	Autres Produits HAO		+	30	300 000	8 437 500
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D		
RP	Autres Charges HAO		-	30		-152 819
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES ∑ TN à RP				94 833 595	38 425 606
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-777 309 251	-546 475 028
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				2 012 751 110	682 661 484

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

Dénomination sociale de l'entité : **TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE**
 Adresse : **01 BP 1272 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **TMCI**
 N° de compte contribuable (NCC) : **0100474J** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD):

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-2 842 503 991	-8 634 472 710
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		3 122 452 388	2 463 642 019
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		4 018 966 606	-963 921 613
FD	- Variation des créances		-3 855 114 502	984 193 975
FE	+ Variation du passif circulant (1)		2 152 564 874	7 095 861 949
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		2 316 416 978	7 116 134 311
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	5 438 869 366	9 579 776 330
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-13 416 798
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-241 575 696	-908 221 843
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-4 648 257
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		223 823 317	258 700 239
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Σ FF à FJ	C	-17 762 379	-667 686 659
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-614 304 000	-2 400 000 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres Σ FK à FN	D	-614 304 000	-2 400 000 000
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières diverses			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-174 553 526	-720 220 952
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers Σ FO à FQ	E	-174 553 526	-720 220 952
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-788 857 526	-3 120 220 952
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	4 632 259 461	5 791 968 719
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	1 789 755 470	-2 842 503 991
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

A decorative frame resembling a scroll, with a vertical strip on the left and a horizontal strip at the top, both featuring rounded ends and a small circular detail at the top-left and top-right corners respectively.

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

PricewaterhouseCoopers
Immeuble Alpha 2000
20^{ème} étage, Rue Gourgas, Plateau
01 BP 1361 Abidjan 01
Tél : 20 31 54 00

Tractafric Motors Côte d'Ivoire (TMCI) S.A.
Siège social : Treichville, zone 3, boulevard de Marseille
01 BP 1272 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 1 280 000 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Tractafric Motors Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Tractafric Motors Côte d'Ivoire, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans la note 39 aux états financiers annuels dans le cadre du changement de méthodes comptables consécutif à l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable qui lui est annexé (ensemble désigné "SYSCOHADA révisé") depuis le 1^{er} janvier 2018

Par ailleurs, en vertu de l'application du nouveau référentiel, les comptes comparatifs indiqués dans les états financiers ont été également retraités. Ces retraitements n'ont toutefois pas eu d'incidence significative.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit

Traitement des points clés d'audit

1. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 51 556 millions FCFA et représente 98% du total des produits des activités ordinaires de l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires provient d'activités diverses et variées : ventes de véhicules, vente de pièces de rechange et de pneus, location de véhicules et service après-vente. Cette situation nécessite un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation.

En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- rapprochement des données provenant du logiciel de facturation avec celles comptabilisées ;
- analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par activité à partir de notre compréhension de chaque métier ;
- vérification des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période ;
- validation sur une base d'échantillonnage des transactions de vente aux pièces justificatives correspondantes.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative portant sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

2. Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2018, les stocks sont évalués à 14 740 millions de FCFA. Ce montant correspond à 40% du total du bilan.

Les stocks sont constitués essentiellement de véhicules et de pièces de rechange. Ils font l'objet d'un inventaire périodique par les services de la société.

Cependant, au regard du risque d'erreur découlant du volume élevé de références d'articles et de l'identification exhaustive des frais d'approche entrant dans le coût de revient de ces stocks généralement importés, le contrôle de l'évaluation des stocks requiert une attention particulière.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur l'enregistrement des coûts des stocks ;
- revue critique des procédures d'inventaire et assistance à l'inventaire physique des stocks réalisé au cours du mois de décembre 2018 ;
- rapprochement des données d'inventaire avec celles comptabilisées ;
- recalcul des coûts unitaires sur base de sondage pour les références ayant enregistré des entrées sur l'exercice 2018 ;
- analyse de l'évolution des coûts unitaires pratiqués sur l'exercice 2018 par comparaison à ceux de l'an dernier et explication des variations significatives ou inhabituelles ;
- vérification de la correcte évaluation de la dépréciation des stocks.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative portant sur l'évaluation des stocks.

Information relative à l'entrée en vigueur des normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2019

Nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne.

Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations prévues par la loi, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'issue de nos travaux sur les comptes clos au 31 décembre 2018, nous avons relevé les faits suivants :

- **Acte uniforme de l'OHADA.** Les articles 103 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA portant sur l'établissement des comptes combinés s'appliquent à la société TMCI et les autres entités avec lesquelles elle dispose du même centre stratégique de décisions, sans qu'il n'existe entre elles des liens juridiques de domination.

A la date du présent rapport, nous n'avons pas été informés de l'établissement de ces états financiers combinés.

- **Dispositions légales et réglementaires relatives à la réglementation du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).** La société TMCI doit se conformer aux dispositions légales et réglementations sont listées ci-après :

- **Non-respect du niveau de flottant par les sociétés cotées à la BRVM**

Selon la décision N° 2015-004-BRVM-CA, les sociétés cotées à la Bourse régionale des valeurs Mobilières devraient disposer d'un niveau minimum de flottant de 20% de leur capital au plus tard le 31 décembre 2017. A défaut, elles s'exposent à une radiation de la cote de la BRVM.

A la date du présent rapport, le niveau de flottant de TMCI S.A. se situe à 14,06%.

- **Non-Respect du volume minimum de titres composant le flottant des sociétés cotées à la BRVM**

Selon la décision N°2015-005-BRVM-CA, le volume minimum de titres composant le flottant des sociétés cotées est fixé à 2 millions de titres si la capitalisation boursière est inférieure à 50 milliards FCFA. Le délai pour se conformer à cette décision (décision N° 2017-017-BRVM-CA) est fixé au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le volume de titres composant le flottant s'élevait à 22 500 pour une capitalisation boursière d'environ 20.1 milliards FCFA.



Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 746 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que la société, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions dudit article. Par conséquent, nous n'avons pas procédé aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 18 juin 2019

KPMG Côte d'Ivoire

PricewaterhouseCoopers



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Madeleine Tanoé
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

PricewaterhouseCoopers
Immeuble Alpha 2000
20^{ème} étage, Rue Gourgas, Plateau
01 BP 1361 Abidjan 01
Tél : 20 31 54 00

Tractafric Motors Côte d'Ivoire (TMCI) S.A.

Siège social : Treichville, zone 3, boulevard de Marseille
01 BP 1272 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 1 280 000 000
Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

établi en application de l'article 438 et suivant de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivant de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ou actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, est indirectement intéressé ou dans lesquelles, il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions ci-dessous autorisées au conseil d'administration du 9 mai 2019, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE :

1.1.1. Contrat d'assistance technique avec la Société de Distribution Automobile Ivoirienne (SDAI)

Administrateur concerné :	La société SDAI représentée par Monsieur Dominique Hanotiaux.
Nature et objet :	Il s'agit d'un contrat d'assistance technique par lequel TMCI S.A. s'engage à fournir des prestations d'assistance générale (juridique et fiscal, financier et comptable, gestion du personnel et paie, gestion informatique), ainsi que des prestations spécifiques (mise à disposition de personnels qualifiés, organisation de séminaires).
Modalités :	La rémunération des prestations générales est fixée et acceptée à 20% du salaire brut de l'équipe support. Le montant des produits facturés et comptabilisés en 2018 par TMCI S.A. au titre de ce contrat est de FCFA 83 millions hors taxes.

1.1.2. Convention de bail avec la Société de Distribution Automobile Ivoirienne (SDAI)

Administrateur concerné :	La société SDAI représentée par Monsieur Dominique Hanotaux.
Nature et objet :	La société TMCI S.A. loue à SDAI des bureaux situés dans l'enceinte de son siège à Abidjan au km 4, boulevard de Marseille zone 3, d'une superficie de 2410m ² . Le bail signé entre les deux sociétés a une durée de validité d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.
Modalités :	Le loyer mensuel est fixé à FCFA 9,4 millions hors taxes. Le montant des produits facturés et comptabilisés en 2018 par TMCI S.A. au titre de cette convention est de FCFA 94 millions hors taxes.

1.2. Conventions non autorisées préalablement

Nous vous informons que la convention ci-dessous a été exécutée au cours de l'exercice 2018 mais n'a pas fait l'objet d'autorisation par le conseil d'administration.

Le détail des opérations ainsi que les modalités se présentent ainsi :

Administrateur concerné :	Monsieur Dominique Hanotaux.
Nature et objet :	La société TMCI S.A. a consenti au 31 décembre 2018 à la société TMAO, une avance de trésorerie d'un montant total de FCFA 80 millions. Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable sur demande.
Modalités :	Aucun intérêt n'a été comptabilisé dans les livres de TMCI S.A. relativement à cette convention.

Cette convention n'a pas été autorisée au motif qu'il ne devrait exister d'opération financière entre les deux entités ; le conseil a demandé le remboursement immédiat de TMAO à TMCI.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous avons été informés que l'exécution des anciennes conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie durant l'exercice 2018.

2.1 Convention de prestation de services de gestion des filiales d'Afrique avec la société OPTORG

Administrateur concerné :	La compagnie OPTORG représentée par Monsieur François Piraux.
Nature et objet :	Cette convention porte sur la refacturation des frais réels engagés et justifiés par la maison mère pour le compte de ses filiales hors Maroc. La rémunération est calculée sur la base de la quote part des charges directes et indirectes de l'année, supportées par la maison mère et imputable à TMCI, augmentée d'une marge bénéficiaire de 8%.
Modalités :	Au cours de l'exercice 2018, le montant des charges supportées par la société au titre de cette convention est de FCFA 784 millions hors taxes.

2.2 Convention de bail avec Tractafric Motors Afrique de l'Ouest (TMAO)

Administrateur concerné :	Monsieur Dominique Hanotiaux.
Nature et objet :	Un contrat de bail par lequel TMCI loue à TMAO des bureaux situés dans l'enceinte de son siège à Abidjan au km 4, boulevard de marseille zone 3, d'une superficie de 156m ² , a consenti et accepté pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de FCFA 2,5 millions hors taxes.
Modalités :	Le montant des produits facturés et comptabilisés en 2018 par TMCI au titre de ce contrat est de FCFA 30 millions hors taxes.

2.3 Contrat d'assistance technique avec Tractafric Motors Afrique de l'Ouest (TMAO)

Administrateur concerné :	Monsieur Dominique Hanotiaux.
Nature et objet :	Il s'agit d'un contrat d'assistance technique par lequel TMCI s'engage à fournir des prestations de conseil et d'assistance à TMAO dans les domaines ci-après désignés : — prestations d'assistance générale (juridique et fiscal, financier et comptable, gestion du personnel et paie, gestion informatique) ; — prestations spécifiques (mise à disposition de personnels qualifiés, organisation de séminaires). La rémunération des prestations générales est fixée et acceptée à un montant forfaitaire mensuel de FCFA 2,5 millions HT.
Modalités :	Le montant des produits facturés et comptabilisés en 2018 par TMCI au titre de ce contrat est de FCFA 30 millions hors taxes.

2.4 Convention de partage de charges avec Tractafric Motors Afrique de l'Ouest (TMAO)

Administrateur concerné :	Monsieur Dominique Hanotiaux.
Nature et objet :	Il s'agit d'une convention de partage de charges signée le 4 janvier 2010, par laquelle TMCI refacturera à TMAO, une quote-part des charges nées de l'utilisation commune des locaux abritant leurs sièges sociaux respectifs. Les charges essentiellement concernées sont : assurance, électricité, eau, téléphone, accès à la connexion internet, frais d'entretien et ménage, infirmerie et médecine du travail, gardiennage. Un pourcentage unique de 5% représentant la quote-part dû par TMAO est appliqué sur les montants réels des charges citées ci-dessus.
Modalités :	Les montants refacturés et comptabilisés en produit en 2018 au titre de cette convention par TMCI s'élèvent au total à FCFA 8 millions hors taxes.

2.5 Convention de prestation de services SAP de gestion des filiales d'Afrique avec la société OPTORG

Administrateur concerné :	La compagnie OPTORG représentée par Monsieur François Piraux.
Nature et objet :	Cette convention porte sur la refacturation de charges liées au logiciel SAP engagées et justifiées par la maison mère pour le compte de ses filiales hors Maroc.
Modalités :	Au cours de l'exercice 2018, le montant des charges supportées par la société au titre de cette convention est de FCFA 154 millions hors taxes.

2.6 Convention de prestation de services (maintenance Informatiques et autres) de gestion des filiales d'Afrique avec la société OPTORG

Administrateur concerné :	La compagnie OPTORG représentée par Monsieur François Piraux.
Nature et objet :	Cette convention porte sur la refacturation de charges liées à la maintenance informatique des logiciels métiers engagées et justifiées par la maison mère pour le compte de ses filiales hors Maroc.
Modalités :	Au cours de l'exercice 2018, le montant des charges supportées par la société au titre de cette convention est de FCFA 38 millions hors taxes

3 Rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs

L'article 432 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA soumet également les rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs, à la même procédure de contrôle et d'approbation que celle prévue aux articles 438 à 448 du même acte.

A decorative scroll graphic with a light gray background and a thin black border. The scroll is unrolled in the center, with the top and bottom edges curling upwards. The text is centered within the unrolled portion.

LES
RESOLUTIONS
AU TITRE DE
L'ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter :

☐ bénéfice de l'exercice	2.012.751.110 F CFA
☐ report à nouveau antérieur	737.902.905 F CFA
☐ formant un montant distribuable de	2.750.654.015 F CFA
☐ sur lequel est prélevé un dividende de (soit 10.692 F CFA brut par action)	1.710.720.000 F CFA
☐ le solde en report à nouveau	1.039.934.015 F CFA

Il sera ainsi distribué aux Actionnaires un dividende global brut de 1.710.720.000 F CFA, soit 10.692 F CFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 9.623 F CFA.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2019.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports du Conseil et des Commissaires aux comptes, donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018 et décharge aux Commissaires aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, approuve les opérations traduites dans ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la désignation de M. Dominique HANOTAUX en qualité d'Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos en 2023 et devant se tenir en 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Othman DOUIRI de son mandat d'Administrateur au 09 mai 2019.

Elle lui donne quitus entier et sans réserve pour son mandat et décide de ne pas le remplacer dans l'immédiat.

A decorative graphic of a scroll with a grey circular element at the top right and a grey semi-circular element at the bottom left, framing the central text.

RAPPORT DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU
28 JUIN 2019
STATUANT A TITRE
EXTRAORDINAIRE

TRACTAFRIC M.OOTORS CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'administration

Au capital de 1.280.000.000 FCFA

Siège social : Abidjan, Km 4, Boulevard de Marseille, Zone 3

01 BP 1272 ABIDJAN 01

RCCM: CI-ABJ-1963-B-782

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale du 28 juin 2019
statuant à titre extraordinaire**

Nous vous rappelons que la Société dispose d'un capital social de 1.280.000.000 F CFA divisé en 160.000 actions nominatives de 8.000 F CFA. Il vous est proposé de convertir ces 160.000 actions en actions au porteur. Cela permettrait notamment une plus grande facilité pour accéder au capital de Société avec une procédure de transmission simplifiée.

De plus, la société est cotée auprès de la BRVM qui a pris plusieurs décisions relatives à de nouvelles obligations à mettre en œuvre, d'ici le 31 décembre 2018, dont principalement celle que chaque société cotée auprès de la BRVM doit disposer d'un volume minimum de titres composant le flottant et que, concernant les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 milliards, ledit volume doit être au minimum de 2.000.000 de titres.

Il vous est donc proposé de convertir les 160.000 actions de la Société en 10.240.000 actions par diminution de la valeur nominale de l'action de 8.000 F CFA à 125 F CFA. Chaque ancienne action sera remplacée par 64 actions nouvelles. La conversion sera faite automatiquement sans que l'Actionnaire ait de formalités particulières à accomplir. Les droits de vote détenus par les Actionnaires resteront les mêmes.

A la suite de cette opération, le capital social de 1.280.000.000 F CFA serait composé de 10.240.000 actions au porteur de 125 F CFA.

Et si cette proposition vous convient, nous vous proposons de modifier les statuts de la Société comme suit :

Titre 2 - Capital Social et Actions

Article 6 - Apports

Il a été apporté à la société :

- 1°) Lors de la constitution le 30 juin 1962, divers biens immobiliers situés à ABIDJAN et à BOUAKE, un fonds de commerce, et une somme en numéraire pour un montant total de 400 000 000 F CFA*